

Du 19 au 25 03 11

➤ **Nouveau président du CNDH, Driss Yazami revient dans les détails sur les nouvelles fonctions de ce conseil. Et nous donne son avis sur le projet de réforme de la Constitution.**

Driss El Yazami, président du CCME (Conseil de la communauté marocaine à l'étranger), fonction qu'il assumera jusqu'en 2012, est aussi le tout nouveau président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH). Également membre de la Commission de révision de la Constitution, il semble être aujourd'hui l'homme de toutes les situations et de toutes les nouveautés. Interview.

Vous venez d'être nommé à la tête du Conseil national des droits de l'homme. Quand cette structure sera-t-elle opérationnelle de manière effective et quels seront ses objectifs? Surtout, en quoi sera-t-elle différente du CCDH (Conseil consultatif des droits de l'homme)?

La première urgence est d'installer le CNDH pour qu'il puisse exercer de manière effective toutes ses fonctions, et nous travaillons avec monsieur le secrétaire général pour que cela puisse advenir le plus tôt possible. Nous avons déjà commencé les consultations avec la société civile marocaine qui doit, comme vous le savez, proposer des candidats, onze au total. Je crois savoir, aussi, que messieurs les présidents des deux Chambres réfléchissent, de leur côté, aux huit membres qu'ils doivent proposer. De même, nous avons commencé des consultations pour constituer les commissions régionales, dont les présidents sont membres, à part entière, du Conseil national. Ce sont là, les deux premières grandes nouveautés par rapport au CCDH: une composition pluraliste (11 membres issus de la société civile, 8 autres proposés par les deux Chambres et 8 désignés par Sa Majesté le roi), et un Conseil national qui s'appuie sur des entités régionales,



Brahim Taougar/actuel

Réconciliation

« Une gestion du dissensus »

Du 19 au 25 03 11

au plus près des citoyens. Le nouveau statut assure la totale indépendance du Conseil, lui donne des prérogatives élargies, dont notamment la possibilité pour les citoyens de saisir des allégations des violations des droits de l'homme, le droit de visiter les lieux de privation des libertés, de convoquer toute personne susceptible de fournir des informations sur des allégations de violations des droits fondamentaux, le droit de s'autosaisir, y compris avant la commission même, d'éventuelles violations, etc. Je rappelle que le rapport annuel du CNDH doit être présenté devant les deux Chambres, réunies en séance plénière.

Vous êtes aujourd'hui à la tête à la fois du CCME et du Conseil national des droits de l'homme. Quid du cumul des fonctions ?

Il n'est pas question de cumuler ces deux fonctions, et j'aurais largement de quoi faire au Conseil national des droits de l'homme. Mais il s'agit de préparer et d'assurer la transition pour le CCME.

Vous avez déjà travaillé et vous allez collaborer avec Abdellatif Mennouni, nommé président de la Commission pour la révision de la Constitution. Quel genre d'homme est-il ?

Tous les commentateurs ont déjà souligné son érudition, incontestable, son engagement, depuis ses années étudiantes, son grand sens de l'État. J'y ajouterai, simplement, sa douceur, son grand sens de l'écoute et cette urbanité qui en fait un ami rare.

Le pays vit à l'heure de nombreux changements, celui de la Constitution en premier. Qu'est ce que cela vous inspire ?

Je pense que nous sommes en train de connaître une réelle révolution tranquille, et on ne peut que ressentir du bonheur en vivant ce moment historique. C'est une nouvelle étape qui s'ouvre devant tout le peuple marocain, après les grandes réformes qu'ont constitué la Moudawana, la reconnaissance du pluralisme par la création de l'Institut royal de culture amazighe (IRCAM), les travaux de l'Instance équité et réconciliation (IER), le bilan sans concession et responsable qu'a constitué le Rapport du cinquantenaire, le lancement de l'Initiative nationale du développement humain (INDH)... J'ai déjà eu l'occasion de dire que pour le peuple marocain, l'histoire n'était

« Nous sommes en train de connaître une réelle révolution tranquille, et on ne peut que ressentir du bonheur en la vivant. »

pas finie, comme on a pu le prétendre, et que nous sommes en train de la faire. Nous avons encore une fois la preuve que ce n'est pas une vue de l'esprit : devant nos yeux, il y a une société marocaine vivante, dynamique et créative, et surtout pluraliste. Et un souverain, grand réformateur et visionnaire, en phase avec les aspirations et les immenses attentes du peuple. Et si vous le permettez, je pense à certains de nos disparus, dont Abdelaziz Meziane Belfqih et Driss Benzekri. Je crois qu'ils auraient été heureux de partager ce sentiment de fierté que je sens chez mes compatriotes.

Dans son discours, le roi a parlé de « La constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la protection des libertés ». Pour vous, qu'est-ce que cela devrait signifier concrètement ?

Il n'y a pas de réelle démocratie sans assemblées reflétant le suffrage populaire et les rapports de force politiques, sans acteurs politiques, sans société civile et médias indépendants et sans, non plus, une justice indépendante, et des instances de contrôle des actes du gouvernement et de médiation avec les citoyens. Le discours royal fait allusion à cette dernière composante qui peut concerner toutes les instances chargées de protéger les droits des citoyens, de lutter contre la corruption, de protéger la liberté d'information, etc.

S'ils ont fait l'unanimité, les engagements figurant dans le discours du roi ont été jugés « insuffisants », tant par Al Adl Wal Ihsane que par le Mouvement du 20 février qui continue à appeler à la manifestation du 20 mars. Qu'en pensez-vous ?

La réconciliation n'est pas le consensus, mais la gestion pacifique et raisonnée du dissensus. C'est l'essence même du politique. J'y ajouterais une autre remarque issue de mon expérience internationale. Le droit international des droits de l'homme n'a pu avancer que grâce à la conjonction des efforts de trois acteurs essentiels : les États, les organisations internationales de défense des droits de l'homme et les experts indépendants. Chaque fois que ces trois acteurs se sont mis d'accord, ce droit a pu avancer.

La défense des droits de l'homme incombera évidemment au Conseil, mais aussi à l'ensemble des autres acteurs de la société civile, qui continueront leur fonction de veille, d'interpellation et d'anticipation. Et vous aurez remarqué avec moi la naissance, ces dernières années, de plusieurs associations régionales de défense des droits de l'homme justement. Ils sont à mes yeux de nouveaux partenaires avec lesquels nous avons à travailler, en plus des acteurs nationaux.

Propos recueillis par
Bahaâ Trabelsi

Un professionnel des droits de l'homme

Ancien vice-président de la Ligue des droits de l'homme en France et l'un des piliers de l'IER, Driss Yazami semble être taillé pour le job, peut-être plus qu'au sein du CCME où il s'est fait de nombreux ennemis. Sa dernière sortie était d'ailleurs digne d'un vrai « droitelhomiste » : il fut l'un des premiers à soutenir l'opposant tunisien

Kamel Jendoubi de retour au pays après 17 ans d'exil. Sa présence à ses côtés, à Tunis le 18 janvier dernier, a fait couler pas mal d'encre. On a pu l'interpréter comme un soutien du Maroc aux révolutionnaires, ce qui a mis un nombre d'officiels dans l'embarras. À son nouveau poste, l'expert en droits de l'homme sera plus à son aise. ■ E.L.B.